



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

Zoom sur le Togo emergent

N° 177 du 20 novembre 2020 / PRIX 250 F CFA AFRIQUE / 1EURO EUROPE

LE PLUS ETRANGE
C'EST QUE VOUS ALLEZ ADORER

VOTRE NOUVELLE SERIE CANAL+ ORIGINAL
TOUS LES LUNDIS A 20H30 SUR CANAL+
DES LE 2 NOVEMBRE

HANTÉS

CANALPLUSTOGO

LES BOUQUETS
CANAL+

22 22 65 65



MESURES BUDGÉTAIRES 2021

Un abattement de 11 milliards FCFA opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions au Togo

Avec la crise sanitaire provoquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'économie mondiale a été considérablement secouée depuis 08 mois. Les ménages les plus touchés financièrement sont les plus pauvres, ceux qui ont subi le recul de l'activité économique. Les dernières prévisions de l'impact de la pandémie de Covid-19, réalisées par la Banque mondiale, dessinent le contour d'une récession planétaire. Selon ces estimations, la quasi-totalité des pays du globe va connaître un recul de l'activité économique en 2020. Les institutions dressent un bilan critique de la gestion...

P.3

PROMOTION DE LA FILIÈRE AVICOLE

La vente des poulets locaux et l'amélioration des conditions de vie des éleveurs togolais sur la même longueur d'onde

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES BOISSONS



Après la délice de la bière « Djama Lager », les consommateurs se tournent vers « Chap », les sucreries

ANADEB



700 jeunes issus d'une dizaine de villages de la région centrale outillés en FoDA

CLIMAT DES AFFAIRES



Le Togo s'évertue davantage dans l'allègement des impôts et taxes

PROMOTION DE LA FEMME À LA BOAD

Les Mesdames Josette ATAYI SYMENOUEH et Mme Maryse LOKOSSOU promues



INVESTISSEMENT

Aliko Dangote milite pour une taxe spéciale de 1% des bénéfices pour financer le système de santé



ECO FLASH

ECONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Le Togo fermement résolu à faire du secteur privé l'acteur clé et le moteur de l'économie

Déjà crédité ces dernières années d'excellentes notes au niveau mondial et continental dans l'amélioration de l'environnement des affaires, le Togo n'a aucunement l'intention de se reposer sur ses lauriers. Au contraire, l'ambition est de poursuivre davantage sa dynamique. Le Président de la République, Faure Gnassingbé l'a rappelé dans un entretien avec FDI Intelligence, consacré à ses priorités pour le prochain mandat. « Notre pays est résolument déterminé à adopter une série de réformes. L'objectif est de rendre l'environnement des affaires plus attractif, de mobiliser davantage d'investissements et de réaliser une forte croissance économique à moyen terme », a affirmé le Chef de l'Etat. A cet effet, le Togo ambitionne renforcer la concertation avec les opérateurs économiques, appelés à contribuer à plus de 50% aux projets d'investissements qui se chiffrent désormais entre 2 800 et 3 400 milliards à FCFA d'ici à 2025. Le secteur privé sera ce partenaire privilégié pour la réalisation de la vision de développement pour le Togo, va commander une enquête visant « à recueillir et à prendre en compte les souhaits et besoins des opérateurs économiques qui envisagent mener des opérations de développement économique dans le cadre des ambitions de la feuille de route gouvernementale », indique le Conseil des ministres tenu du 18 novembre 2020. Cette opération sera menée par une des commissions d'enquête dont le Conseil des ministres a défini la composition, les attributions et le fonctionnement via un projet de dé-



cret. A noter que la principale mission des commissions d'enquête sera toutefois de mener des enquêtes préalables, avant la prise de certaines décisions (déclaration d'utilité publique en matière d'expropriation), a indiqué le relevé. Plus précisément, de « mieux évaluer les impacts d'une opération d'intérêt général, notamment en ce qui concerne les projets des opérateurs économiques, l'expropriation pour cause d'utilité publique ; les opérations de lotissement réalisées par l'Etat ; le classement et le déclassement du domaine de l'Etat et des collectivités », souligne le Conseil. Les pouvoirs publics comptent accorder une place de choix aux Partenariats public-privé (PPP) dynamiques et s'engageront résolument à accompagner le secteur privé : « Nous sommes fermement résolu à faire du secteur privé l'acteur clé et le moteur de notre économie en lui accordant une grande attention et en faisant preuve de flexibilité et de souplesse dans la gestion de nos partenariats », a déclaré Faure Gnassingbé. En 2019, le Togo a organisé la première édition de la Semaine du secteur privé avec l'ambition de « passer en revue les préoccupations du secteur privé afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Programme Nationale du Développement (PND).

CLIMAT DES AFFAIRES

Le Togo s'évertue davantage dans l'allègement des impôts et taxes

Le Togo veut maintenir le cap des réformes au cours des cinq (05) prochaines et l'amélioration de l'environnement des affaires est parmi les priorités. Le pays est résolument déterminé à adopter davantage des réformes. L'engagement politique, le pragmatisme et le leadership des plus hautes autorités du pays ont été les catalyseurs de l'amélioration du climat des affaires et de l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) au Togo. L'objectif visé est de rendre l'environnement des affaires plus attractif, de mobiliser davantage d'investissements et de réaliser une forte croissance économique à moyen terme. Avec la pandémie du covid-19 qui a des conséquences inévitables sur toutes les prévisions il est évident que le pays procédera à de nécessaires réajustements et reverra ses ambitions à la baisse. Les mérites des réformes sont hallucinants (3ème réformateur au monde et 1er en Afrique) par le classement Doing Business 2020. Le processus de réformation lancé au Togo sur fond de dynamisme dicté par le Plan national de développement (PND), embrasse plusieurs domaines ou indicateurs dont l'un est le « paiement des impôts et taxes ».

Des changements sont intervenus pour avoir un cadre fiscal incitatif et avantageux pour les opérateurs économiques. Par exemple, la patente a remplacé l'impôt sur le chiffre d'affaires (taxe profession-

nelle), soit 13,6% des profits de l'entreprise. Dorénavant, les entreprises nouvelles sont exonérées sur les 02 premières années. Pour encourager l'investissement privé, l'Etat a fait passer l'impôt sur les sociétés de 28 à 27%. Une partie des impôts et taxes a été supprimée notamment la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de société, la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, la taxe spéciale sur la fabrication et le commerce des boissons, etc. Des réformes majeures sont opérées pour la relance des investissements au pays. En 2016, l'Office togolais des recettes (OTR) a lancé la télé-déclaration de crédit TVA pour les entreprises de taille moyenne. En 2017, elle est devenue obligatoire pour les grandes et moyennes entreprises. A la date du 31 décembre 2019, 100% des entreprises visées par la mesure ont fait la télé-déclaration en ligne. S'agissant du télépaiement des opérations relatives au paiement de crédit TVA, au 31 décembre 2019, 477 sur 481 (99,1%) des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires compris entre 200 000 000 et 1 000 000 000 de francs CFA, ont payé la TVA via la plateforme électronique. De surcroît, grâce à l'ouverture et l'alimentation d'un compte par des prélèvements sur les recettes de la TVA, les demandes de remboursement de crédit TVA sont traitées en 08 heures maximum. Comme conséquence, sur 100% de



demandes en 2019, plus de 02 milliards de francs CFA, soit un taux de 65%, étaient accordés. Le gouvernement prévoit d'autres réductions. Ainsi, de 2020 à 2025, l'Etat mettra en place les moyens pour réduire les coûts et la disponibilité des engrais à travers la production locale d'engrais. Il diminuera les taxes et les droits fiscaux sur les équipements et matériels agricoles afin de réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité des produits togolais ; adoptera des mesures incitatives et protectrices nouvelles, de nature non tarifaire en faveur de la production nationale et des entreprises installées au Togo, la liste est non exhaustive. L'amélioration du climat sain des affaires s'oriente vers les entrepreneurs qui augmentent grâce au leadership des dirigeants. De 2012 à 2019, 8 900 entités ont été créées en moyenne annuelle. Les autorités se sont pliées en quatre pour réduire de 90% les frais

de création d'entreprise. De 262 000 francs en 2012, ils s'élèvent à environ 30 000 francs dorénavant. La publication des annonces légales sur le site web du Centre de formalité des entreprises (CFE) est maintenant gratuite ; elle coûtait 62 000 francs il y a quelques années. Aujourd'hui, on a la possibilité de créer des Sociétés à responsabilité limitée (Sarl) par acte sous seing privé ; de modifier ou dissoudre en ligne une entreprise ; de payer les frais de dossiers par TMoney, Flooz, Mastercard et Carte Visa, etc. Cela a permis à plus de 92 000 entreprises de naître au Togo. Dans cet esprit, les pouvoirs publics comptent accorder une place de choix aux partenariats public-privé (PPP) dynamiques et s'engageront résolument à accompagner le secteur privé. Dans l'amélioration de l'environnement des affaires, le Togo n'a aucunement l'intention de se reposer sur ses lauriers.

Ghislain

ANADEB

Plus de 6 000 000 de repas scolaires ont été servis dans la région de la Kara depuis 2018



Voulant garantir un développement socioéconomique résilient, inclusif et capable de booster le mieux-être des populations, l'Etat togolais a mis en place à chaque niveau de la société, une approche particulière pour faciliter l'épanouissement du groupe cible. L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) l'aide à y parvenir. Le projet

des Filets sociaux et services de base (FSB) est l'une des cordes à son arc. Dans la région de la Kara, les cantines scolaires, une composante de ce projet d'envergure, touchent des milliers d'enfants dans les établissements primaires publics. Les cantines scolaires accroissent l'accès des enfants issus des communautés les plus pauvres à des repas scolaires réguliers et,

de ce fait, améliorent la fréquentation, la rétention et l'assiduité dans les écoles. De 2008 à 2018, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 98% à 126,8%. Jadis, le pays a recensé plus de 155 000 enfants au préscolaire, contre environ 86 000 en 2013, soit une hausse annuelle moyenne de 12%. A la fois, le programme améliore le taux de nutrition chez les enfants scolarisés et les maintient dans le cursus scolaire. Au nord du Togo, précisément dans la région de la Kara, cette composante bénéficie à 62 écoles primaires publiques, réparties dans 06 préfectures à savoir Assoli, Binah, Bassar, Dankpen, Doufelgou et Kéran. Pour le compte de l'année scolaire 2019-2020, 18 542 élèves ont eu droit à des repas chauds chaque jour d'école. Plus de 6 000 000 de plats ont été servis depuis 2018 jusqu'à ce jour dans la région, soit 1 621 431 plats pour

l'année 2019-2020 avec 04 mois d'absence des cantines pour cause de la pandémie de la covid-19. Au départ, l'initiative était financée conjointement par la Banque mondiale et l'Etat togolais. Mais depuis le début de l'année 2020, les cantines scolaires tournent sous le régime de contributions communautaires. Avec cette nouvelle phase, un repas chaud a une valeur de 135 francs CFA. 125 francs pour le financement de l'Etat et 10 francs seulement comme contribution communautaire par plat. Elle peut être soit en vivres ou en espèces. Au cours des prochaines années, le chef de l'Etat a promis d'étendre la fourniture de repas communautaires en milieu scolaire avec la multiplication par 03 du nombre d'écoles dotées de cantines, impliquant le triplement du nombre d'enfants bénéficiaires pour le faire passer à 300 000.

Jacqueline

MESURES BUDGÉTAIRES 2021

Un abattement de 11 milliards FCFA opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions au Togo

Avec la crise sanitaire provoquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'économie mondiale a été considérablement secouée depuis 08 mois. Les ménages les plus touchés financièrement sont les plus pauvres, ceux qui ont subi le recul de l'activité économique. Les dernières prévisions de l'impact de la pandémie de Covid-19, réalisées par la Banque mondiale, dessinent le contour d'une récession planétaire. Selon ces estimations, la quasi-totalité des pays du globe va connaître un recul de l'activité économique en 2020. Les institutions dressent un bilan critique de la gestion des fonds publics. Il met en garde contre le risque d'une dégradation incontrôlée des finances publiques à la sortie de la crise économique actuelle, qui pourrait remettre en cause la soutenabilité de la dette. En 2020, le déficit public devrait chuter et atteindre

time la mise en place d'un mécanisme de vigilance de gestion des finances. Dans la logique de cette exhortation, en conseil des ministres, en examinant l'avant-projet de loi de finances, gestion 2021, le gouvernement a insisté sur le maintien d'une « stratégie budgétaire prudente » dans un contexte marqué par des incertitudes nées de la pandémie du coronavirus avec ses conséquences socio-économiques sans précédents. Depuis le début de la crise de covid-19, le Togo a pris des mesures budgétaires pour endiguer la pandémie et limiter les dégâts qu'elle cause sur le plan économique. Parmi les mesures d'urgence prises figurent une augmentation des dépenses et des pertes de recettes, des prêts et des injections de capitaux, la révision des prestations sociales pour stabiliser les revenus et la consommation, notamment les im-

portants contre 52,9% dans le budget 2020 et 45 % des allocations budgétaires en 2019. Comme l'a recommandé la Banque mondiale dans son rapport cité plus haut, « elle recommande aux autorités togolaises notamment, la facilitation de l'accès au financement, l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts d'accès à l'électricité et aux services de télécommunication (internet, téléphonie mobile), l'allègement du poids de la fiscalité sur les entreprises et le renforcement du capital humain, l'exploitation davantage du potentiel économique du numérique qui pourrait booster la croissance économique du Togo et créer un nombre important d'emplois productifs ».

Au plan sectoriel, les orientations de la loi de finances s'articulent autour des secteurs suivants : agriculture, santé, éducation,

ministères et institutions au titre du budget 2021, est alloué à ce secteur. Pour la mise en œuvre des actions prévues dans le secteur de l'énergie et eau, le gouvernement a débloqué 65,9 milliards de francs CFA, soit 8,2% du budget 2021. Concernant l'économie numérique, le gouvernement ambitionne de faire du numérique un véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société dans son ensemble, notamment la mise en œuvre de l'identification biométrique des populations. L'enveloppe budgétaire allouée à ce secteur en 2021 s'élève à 25,5 milliards de francs CFA, soit 3,3% du budget 2021. S'agissant de la Défense et de la Sécurité, le gouvernement qui prétend renforcer sa lutte contre l'insécurité et le terrorisme transfrontalier, a alloué 82,5 milliards de francs CFA au secteur, soit 10,6% du budget exercice 2021. En ce qui concerne les allègements fiscaux et afin d'encourager le dynamisme du secteur privé, l'allègement de la charge fiscale sera poursuivi notamment en matière d'immatriculation des immeubles en maintenant la baisse des droits d'enregistrement et d'immatriculation de 5% à 1,5% et en l'élargissant à l'immatriculation des immeubles suite aux échanges qui s'analysent fiscalement comme une vente dont le paiement est en nature. Cet allègement vise également l'exonération de droits de mainlevée et de radiation des hypothèques. Il est proposé la réduction du plancher de la taxe professionnelle unique (TPU) du régime déclaratif.

Le gouvernement prévoit poursuivre la mesure liée à l'exonération ou à l'allègement de la charge fiscale (droits de douane et TVA) sur l'importation des véhicules électriques, hybrides et neufs et d'une durée de vie de 5 ans. Les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2021, se présentent ainsi comme suit : les recettes budgétaires enregistrent une baisse de 27,1 milliards de francs CFA pour s'établir à 839,6 milliards de francs CFA, soit une baisse de 3,1% par rapport au budget 2020. Cette baisse est portée essentiellement par les dons programmes qui ont diminué de 78,6%. Au total, le budget de l'Etat qui ressort du projet de la loi de finances, exercice 2021, est projeté à 1.521,6 milliards de francs CFA en charges et ressources contre 1.638 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2020, soit une baisse de 7,1%.

Une gestion rationnelle des ressources

Dans le contexte de la crise économique, le FMI préconise une mobilisation des ressources de manière temporaire et efficiente et le renforcement des principes de bonne gouvernance à la hauteur de l'ampleur des mesures

prises. « Il s'agit, par exemple, d'avoir une comptabilité précise, de divulguer l'information fréquemment, complètement et en temps opportun et d'adopter des procédures permettant une évaluation à posteriori et une responsabilisation. En bref, les dirigeants devraient prendre toutes les mesures nécessaires, mais veiller à en garder une trace, évaluer les risques budgétaires, en assurer un suivi et en rendre compte, car toutes les mesures n'auront pas un effet immédiat sur les déficits et les dettes », indique le FMI dans son rapport « Les mesures budgétaires à prendre pour limiter les dégâts de la COVID-19 ».

C'est pourquoi, le Togo prend la mesure de la chose avec une gestion rationnelle des ressources en cette période de crise économique mondiale où il est difficile de mobiliser les ressources financières sur le marché. Désormais, on évoque « une stratégie budgétaire prudente ». A cet effet, le gouvernement veut accentuer en 2021 sa politique de réduction des dépenses de l'Etat engagé en 2018, avec un abattement de 20% (soit 11 milliards de francs CFA), opéré sur les crédits de fonctionnement de tous les ministères et institutions afin de financer une partie des projets et réformes, contenus dans la feuille de route du gouvernement et répondre aux besoins sociaux.

« La loi de finances, gestion 2021, traduit la mise en œuvre intégrale du budget programme qui se matérialise, d'une part, par la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et d'approbation des marchés publics ainsi que le renforcement du rôle des contrôleurs financiers, des responsables de programmes, des planificateurs et du suivi évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience dans la gestion des ressources budgétaires axée sur les résultats et, D'autre part, il engage la responsabilité accrue de ces ordonnateurs soumis désormais aux règles de la comptabilité publique et leur redevabilité devant la cour des comptes », indique le conseil des ministres du 12 novembre 2020. Les grandes masses du projet de loi de finances, exercice 2021, se présentent ainsi comme suit : les recettes budgétaires enregistrent une baisse de 27,1 milliards de francs CFA pour s'établir à 839,6 milliards de francs CFA, soit une baisse de 3,1% par rapport au budget 2020. Cette baisse est portée essentiellement par les dons programmes qui ont diminué de 78,6%. Au total, le budget de l'Etat qui ressort du projet de la loi de finances, exercice 2021, est projeté à 1.521,6 milliards de francs CFA en charges et ressources contre 1.638 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2020, soit une baisse de 7,1%.

Ghislain



son plus bas niveau du jamais vu depuis 1945 du fait de la pandémie de Covid-19. Aussi, avec le blocage partiel de l'économie, plusieurs pays ont connu une envolée inédite du chômage. Au Togo, la pandémie de COVID-19 a eu un effet négatif important sur le secteur privé et pourrait compromettre l'atteinte des objectifs du programme national de développement (PND). « La crise provoquée par la pandémie mondiale de coronavirus a eu des répercussions importantes sur l'économie togolaise et pourrait faire baisser la croissance de 5,3 % en 2019 à 1 % en 2020 », selon la première édition du rapport sur la situation économique au Togo publiée en septembre 2020 par la Banque mondiale (BM) intitulée, « Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emplois ». Déjà le Fonds Monétaire international (FMI) qui soutient les pays les plus vulnérables met en garde les gouvernants contre le risque de la dégradation incontrôlée des finances publiques à la sortie de la crise économique actuelle qui pourrait remettre en cause la soutenabilité de la dette. Le FMI es-

pôts progressifs.

Un budget social en 2021

Malgré la situation économique au Togo et la crise du coronavirus qui met l'économie sous tension, le gouvernement est déterminé à créer un environnement propice pour l'accélération de la croissance économique et, par ricochet, la réduction sensible de la pauvreté des populations les plus vulnérables grâce aux investissements sociaux. Le gouvernement continuera ainsi d'apporter en priorité une aide aux ménages pour leur garantir un accès aux biens et services de base et à un niveau de vie décent. C'est l'essence donnée au budget 2021 basé sur le social exactement comme les cinq dernières années. Ainsi, le projet de budget, exercice 2021, consacre aux secteurs sociaux, y compris la protection sociale, un montant de 445,1 milliards de francs CFA contre 401,7 milliards de francs CFA dans le budget 2020, soit une hausse de 10,8%. La part relative de ces secteurs dans le projet de budget, exercice 2021, est de 53,7% des crédits budgé-

nergie et eau, économie numérique, sécurité. Concernant l'agriculture et l'agro-industrie, un montant de 65,7 milliards de francs CFA est consacré à ce secteur, soit 8,4% du montant alloué aux ministères et institutions. Concernant le secteur de la Santé, le gouvernement indique que des mesures seront prises pour consolider le plan national de développement sanitaire (PNDS). Pour améliorer la couverture sanitaire du territoire, il est prévu notamment de renforcer les infrastructures et le plateau technique des hôpitaux et centres de santé régionaux et préfectoraux. Un crédit de 77,9 milliards de francs CFA, soit 10% du montant alloué aux ministères et institutions, est affecté à ce secteur au titre du budget 2021. Dans le secteur de l'éducation, les mesures porteront, entre autres, sur la poursuite de la construction des salles de classe accessibles à tous, le recrutement et la formation des éducateurs ainsi que l'orientation de l'enseignement supérieur vers les besoins du marché du travail. Pour ce faire, un montant de 195,5 milliards de francs CFA, soit 25,1% de la dotation des mi-

PROMOTION DE LA FEMME À LA BOAD

Les Mesdames Josette ATAYI SYMENOUEH et Mme Maryse LOKOSSOU promues

Arrivé à la tête de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en 18 août 2020, Serge Ekué dans ses premières actions opte à la promotion de la femme. Pour preuve, le président de la BOAD a nommé Mme Josette ATAYI SYMENOUEH, Secrétaire Générale de la BOAD et Mme Maryse LOKOSSOU au poste de Directrice de Cabinet de la Présidence.

Qui est Mme Josette ATAYI SYMENOUEH ?

Secrétaire Générale Adjointe avec rang de Directeur de Département depuis octobre 2017, Mme Josette ATAYI SYMENOUEH a été nommée au poste de Secrétaire Générale de la BOAD. A ce poste, elle a sous sa coordination les unités opérationnelles chargées des Ressources Humaines, du Patrimoine et des Approvisionnements, des Services Généraux et des Conseils, ainsi que celle en charge de la gestion des Immunités diplomatiques et des relations avec le pays hôte. Titulaire d'une Maîtrise de Droit International, obtenue à l'Université du Bénin (Togo), Madame Josette ATAYI

SYMENOUEH entre à la BOAD en 1996, comme Cadre Chargée de la coopération, puis gravit les échelons de l'Institution occupant tour à tour les postes de Cadre Chargée du Secrétariat des Conseils à la Direction des Affaires Générales, Responsable de la Division du Secrétariat des Conseils à la Direction de la Communication, du Marketing et des Conseils, Chef de la Division du Secrétariat des Conseils, Chef de Division du Courrier, du Protocole et des Services Communs à la Direction des Affaires Juridiques et des Services Communs, puis Directrice Adjointe des Affaires Juridiques et des Services Généraux Chargée des Services Communs, et Directrice des Conseils et des Services Généraux, avant de devenir Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Conseils et des Services Généraux. En 2016, elle reçoit la Médaille d'Honneur de la BOAD pour 20 ans de bons et loyaux services rendus à la Banque. A ce nouveau poste de Secrétaire Générale, elle assurera la coordination des activités des Unités Organisationnelles qui lui sont rattachées. Ainsi, elle aura en

charge la gestion optimale des services généraux, la coordination des réunions des Organes Délibérants et des instances internes de la Banque. Elle aura aussi la responsabilité de veiller à la bonne gestion des ressources humaines de la Banque ainsi qu'au développement du capital humain en interne. Madame Josette ATAYI SYMENOUEH s'attèlera à superviser la poursuite de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique, à optimiser la gestion des acquisitions de biens et services et à faire un suivi rigoureux de la gestion et de l'entretien du patrimoine de l'Institution. Elle veillera en outre à une gestion écologique des déchets de la Banque ;

Qui est Mme Maryse LOKOSSOU ?

Mme Maryse LOKOSSOU est nommée au poste de Directrice de Cabinet de la Présidence, avec prise d'effet au 16 novembre 2020. En tant que Directrice de Cabinet, Maryse supervisera les activités administratives et opérationnelles du cabinet du Président Serge EKUE, assurera la coordination des départements et



unités relevant directement de ce dernier. Avant d'accéder à ses nouvelles responsabilités, Maryse occupait depuis 2017 le poste de Conseillère Technique en charge des Financements Internationaux auprès du Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin. Elle a, à ce titre, été responsable de la stratégie de financement à l'international et du pilotage du programme de notation financière souveraine. Maryse a piloté, entre autres projets, la structuration des financements internationaux innovants, l'émission obligataire inaugurale internationale de la République béninoise, les ratings inauguraux ainsi que les revues associées auprès des agences de notation financières. Elle a par ailleurs siégé pour le compte du Bénin aux conseils d'administration de plusieurs structures nationales et internationales. Dotée d'un riche parcours

professionnel de plus de 15 années d'expérience dans les domaines de la Banque et de la Finance, Maryse a débuté sa carrière en tant que gestionnaire de portefeuille au sein du groupe bancaire Fortis BNP Paribas, puis occupé le poste de business analyst au sein des groupes internationaux de Systèmes d'Information Atos Origin et Sopra Consulting. Elle a ensuite rejoint la Société Générale de 2011 à 2017 en tant que Responsable d'équipe en charge de la production de reportings réglementaires du groupe. Maryse finalise le diplôme d'Exécutive MBA de HEC Paris. Elle est titulaire d'un Master II en Finance Internationale de la Faculté des Affaires internationales de l'Université du Havre et détient une Maîtrise en Banque Finance Assurances de l'Université de Nantes.

Aline

EDUCATION

Des objectifs quinquennaux pour garantir une éducation de qualité pour tous au Togo

Si on dit « école africaine », on pense aussitôt à une grande case couverte de paille, à un enseignant solitaire, face à 80 écoliers. L'éducation en Afrique subsaharienne reste bien en retard par rapport à la plupart des régions en développement. Les États peinent à financer les systèmes éducatifs, et la majorité des familles n'ont pas les moyens pour mettre leurs enfants dans les écoles privées. La région a les taux les plus élevés d'exclusion de l'éducation. Plus d'un cinquième des enfants âgés d'environ 6 à 11 ans n'est pas scolarisé, suivi par un tiers des enfants âgés d'environ 12 à 14 ans. Selon les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), près de 60 % des jeunes âgés d'environ 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés. Si des mesures urgentes ne sont pas prises, la situation empirera certainement, car la région fait face à une demande croissante d'éducation en raison de l'augmentation constante de sa population d'âge scolaire. Au Togo, les autorités portent un regard bienveillant au secteur depuis des années avec des efforts consentis ici et là, notamment en matière de ressources financières. Elles ont été multipliées par 07 sur les 15 dernières années. De 25 milliards de francs CFA en 2005, celles-ci sont passées à 174 milliards en 2019.

Perpétuellement, le pays ne recule devant rien pour offrir aux apprenants une éducation de qualité, comme le stipule le quatrième Objectif de développement durable (ODD). Au rang des actions engagées pour moderniser le secteur au Togo, il y a la construction des Ecoles normales d'instituteurs (ENI) et de 5 300 salles de classes dont 300 équipées de Technologies de l'information et de la communication (Tic) ; le recrutement de 22 400 enseignants. A cela s'ajoutent la construction des blocs pédagogiques administratifs et sanitaires et l'effectivité des cantines scolaires. Par ailleurs, les autorités ne perdent pas de vue l'adéquation entre les programmes d'enseignement de base, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Le gouvernement a opté pour des objectifs quinquennaux comme la construction de 25 000 salles de classes, des structures d'apprentissage et de formation professionnelle comme les Instituts de formation en alternance pour le développement (Ifad) ; le développement des filières (dans l'enseignement supérieur) à haute valeur ajoutée et adaptées au marché de l'emploi, sont prévues pour les 05 prochaines années. Des idées portent aussi sur la construction de 03 collèges universitaires dans les régions des

Savanes, Centrale et Plateaux pour dispenser des formations pratiques et de niveau supérieur aux jeunes ; la mise sur pied des structures d'apprentissage, de formation pratique et professionnelle dans les préfectures ; l'élargissement du dispositif Environnement numérique de travail (ENT) à d'autres établissements en s'appuyant sur le développement du numérique pour permettre aux apprenants de maîtriser le français, l'anglais, les mathématiques ; l'amélioration de l'attractivité du métier d'enseignant, de formateur et d'éducateur, particulièrement dans les matières scientifiques, etc. Pour l'atteinte de cet objectif dans le secteur éducatif, plusieurs réformes sont opérées entraînant beaucoup de changements depuis plus de 10 ans. Il y a par exemple la gratuité des frais scolaires au cours primaire adoptée depuis 2008 ; l'instauration des cantines scolaires qui ont permis non seulement d'améliorer le taux de malnutrition chez les enfants, mais également le taux de fréquentation scolaire. De même, de bonnes conditions incitatives à la fonction enseignante ont été mises en place à l'instar de la revalorisation des salaires des enseignants ; l'instauration et paiement permanent d'autres primes (rentrée, bibliothèque, incitation à la fonction enseignante), la création



d'une coopérative d'épargne et de crédit des enseignants du Togo. De surcroît, des efforts ont été consentis en matière de construction d'infrastructures d'accueil, de formation et d'encadrement des enseignants. L'éducation devient une priorité majeure mais plus encore celle des jeunes filles faite d'éliminer les inégalités entre les sexes d'ici 2030. La sco-

larisation primaire atteint progressivement son objectif d'universalité au Togo grâce à l'effort massif fourni par le gouvernement et leurs partenaires dans le cadre des Objectifs de Développement Durable. 34 millions d'enfants ne sont toujours pas sur les bancs de l'école primaire en Afrique.

Augustin



FONDATION MO IBRAHIM

Le Togo parmi les huit pays qui ont réussi à progresser en Afrique

La Fondation Mo Ibrahim a publié le 16 novembre 2020 le rapport d'index 2020 de la bonne gouvernance sur le continent. Le rapport note pour la première fois en dix ans un recul préoccupant. Un résultat « préoccupant », indique immédiatement Abdoulie Janneh, le directeur exécutif de la Fondation, qui doit inciter chacun à « aller voir ce qu'il y a derrière ces données, quelle histoire elles racontent ». Le Togo classé 25ème sur 54 pays est parmi les rares économies qui ont amélioré leur score pour, mais toujours est-il que la marge de progression reste assez conséquente dans certains domaines. Le rapport indique que le Togo fait partie des huit pays qui sont parvenus à s'améliorer dans

ces quatre grandes catégories au cours de la décennie écoulée. A ses côtés : l'Angola, le Tchad, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Madagascar, les Seychelles, et le Soudan. Le pays réalise des progrès importants en matière de développement humain (santé, éducation, protection sociale, cadre de vie) et la perception du bien-être par les populations s'est considérablement améliorée.

Aussi, le Togo gagne des points en matière de sécurité et sureté. Des efforts restent néanmoins à faire au niveau des opportunités économiques, surtout pour les jeunes, souligne l'édition. Les résultats 2019 sont sévères : l'indice relève un très haut niveau d'insatisfaction des citoyens, qui ont tendance à considérer que la

situation se dégrade dans tous les domaines. Les yeux sont tournés vers le mois de février, date à laquelle la Fondation remet traditionnellement son prix du leadership à un dirigeant africain considéré comme exemplaire. Mais depuis 2017 où Ellen Johnson Sirleaf, présidente d'alors du Libéria, ce prix n'a plus été décerné, faute de candidat crédible. De nouveaux critères, notamment, ont été ajoutés : l'état de la lutte contre la corruption, les procédures judiciaires, les relations au travail ou la protection sociale. Lors de la dernière année observée, l'état général de la gouvernance s'est plutôt dégradé mais, sur dix ans, l'amélioration est nette. La situation des grandes infrastructures, par exemple, s'est



améliorée dans 53 pays sur 54 en dix ans. Celle des services de santé dans 51 pays, celle de la prise en compte des problèmes environnementaux dans 46. L'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) est un outil qui mesure et suit annuellement

les performances de gouvernance dans 54 pays africains. Le cadre comprend quatre catégories : sécurité et État de droit, participation et droits de l'Homme, opportunités économiques durables et développement humain.

Théophile

PROMOTION DE LA FILIÈRE AVICOLE

La vente des poulets locaux et l'amélioration des conditions de vie des éleveurs togolais sur la même longueur d'onde

Le Togo compte sur son agriculture pour se développer. 65% de la population travaille dans le domaine agricole qui représente 42% du PIB national. Le pays a marqué le secteur agricole avec un investissement considérablement ces années des appuis aux éleveurs de petits ruminants et de volailles ce qui a permis au secteur de l'élevage d'améliorer considérablement sa productivité. Un soutien financier pour l'achat des volailles et la construction des poulaillers, des formations sur les techniques d'élevage, des vétérinaires de proximité formés pour assurer le suivi sanitaire des élevages. Ces appuis ont relevé la production. Le nombre de petits ruminants (ovins et caprins) est passé de 1 500 000 têtes en 2011 à 4 800 000 têtes aujourd'hui. Quant aux volailles, elles ont progressé de 8 000 000 de têtes à 22 500 000 en 2017. Les expériences capitalisées dans la conduite technique et économique des unités d'élevages commerciaux de poulets locaux démontrent que, si l'élevage est bien conduit, il constitue une véritable opportunité de création de richesse pour l'éleveur ou pour toute personne qui veut se lancer dans ce domaine. A cet



effet, le gouvernement veut pousser les acteurs avicoles à gagner leur vie sur la base de l'élevage de poulets locaux. Promouvoir la vente des poulets locaux est le leitmotiv de l'Etat togolais qui s'accoude sur le Projet d'appui au secteur agricole (PASA). Sa mise en œuvre permet aux décideurs politiques de venir en aide aux éleveurs de volailles en leur permettant de vivre décemment de leur travail. L'initiative porte aujourd'hui ses fruits dans la mesure où l'éle-

vage commercial connaît un essor fulgurant et contribue à relancer le sous-secteur. Ce retournement de situation vient à la suite de la limitation partielle de l'importation de poulets congelés. Aujourd'hui, les poulets locaux sont fortement prisés. Pour démonstration, du 18 mai au 12 juillet 2020, la quantité vendue est passée de 03 à 07 tonnes par semaine, soit 42 tonnes livrées par les transformateurs aux importateurs. En évidence, les conséquences socioécono-

miques sont perceptibles et directes. A l'état actuel des choses, avec un investissement de 3,8 millions de francs CFA, l'éleveur dispose d'au moins 60 têtes de poules locales comme effectif de départ. Il peut construire un poulailler à 05 compartiments (dont 02 pour la reproduction) et disposer des équipements adéquats. De fait, il peut réaliser un chiffre d'affaires de 8,8 millions de francs CFA, soit un résultat net de 2,8 millions à partir de la deuxième année de production. Avec une demande de plus en plus forte de poulets locaux, on remarque qu'il y a un nouveau dynamisme d'investissement, ce qui crée auprès des entrepreneurs autrefois timorés, l'envie d'injecter massivement de l'argent dans les projets pour en gagner en retour.

Avec le Pasa le niveau de l'élevage a rehaussé. Entre 2011 à 2017, il a permis de passer de 300 000 têtes de bœuf à 475 000 têtes et de 1,5 million à 4,2 millions d'ovins et de caprins. La production de volailles a connu une hausse de 14,5 millions de têtes, pour un nombre de tête de volailles de 08 millions auparavant. A travers ce projet financé à coût de milliards, l'Etat togolais insuffle un nouvel air à l'entrepreneuriat dans le sous-secteur de l'élevage. C'est un moyen pour les pouvoirs publics de montrer aux citoyens (les jeunes en particulier), la voie à suivre

pour créer de la richesse, exceller et s'épanouir. D'ici cinq (05) ans, la filière avicole va générer cent cinquante (150 000) emplois décents, et plusieurs milliards de FCFA de chiffres d'affaires à condition que la volaille locale soit mieux distribuée. Si les importateurs prenaient les produits locaux au Togo, le secteur agricole connaîtrait une progression en flèche dans les prochaines années avec de milliers d'emplois pour la jeunesse togolaise. Selon les statistiques, les importateurs et distributeurs introduisent plus de 60 conteneurs de poulet au pays par mois. C'est pour offrir toutes les chances de développement à la filière avicole, les autorités du secteur agricole ont sorti le 16 mai 2020, une note portant obligation de signature de contrat de fournisseur de volailles locales. Mais fonctionnant toujours avec pédagogie, un délai de quinze (15) jours a été accordé aux importateurs et distributeurs de produits de volailles pour se conformer. Pour offrir toutes les chances de développement à la filière avicole, les autorités du secteur agricole ont sorti le 16 mai 2020, une note portant obligation de signature de contrat de fournisseur de volailles locales. De plus, la consommation de ces volailles locales est bonne pour la santé et leur conservation ne nécessite pas l'utilisation des produits chimiques.

Jacqueline

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Récépissé N° 0494/ 08 / 04 / HAAC

Directeur de Publication
Joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction
Joseph
Ghislain
Raissa

Imprimerie
La Colombe

Infographie
Benjamin K. Tchabi
90369796

Tirage
2000 Exemplaires

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES BOISSONS

Après la délice de la bière « Djama Lager », les consommateurs se tournent vers « Chap », les sucreries

Après avoir lancé son premier produit, la bière « Djama Pilsner », le 1er mai 2020, une bière qui cartonne, la Société Nouvelle des Boissons (SNB) dans le but d'élargir sa gamme de produits, a lancé un deuxième produit, « Djama Lager ».

Quelques semaines après le lancement de cette deuxième bière, le groupe de média Économie et Développement, et horizon-news.net s'est essayé à un petit tour dans les bars et lieux de loisirs du grand Lomé. Le constat est pratiquement le même et les témoignages se ressemblent ce qui nous amène à conclure que la nouvelle bière,

Djama Lager est déjà très appréciée des consommateurs et est de plus en plus en position de leader. A Casablanca, dans les bars < Peace and Love > et « Espoir », les consommateurs de bière à 80% ont adopté Djama Lager ce

samedi 07 novembre 2020. Pour le couple Ayémisso, « La SNB a conquis notre cœur par son produit Djama Lager, une bière très désaltérante avec un taux d'alcool à notre portée ». « Je suis Djama Lager. Au bar Chez Alice à Kodjoviakopé en passant par, Star toys, les éperviers, mon étoile, Chez Jean..., Djama Lager est bien prisée de tous. « Mon sobriquet est djama depuis ma jeunesse raison pour laquelle j'ai adopté les produits Djama. En plus, ça ne fait pas mal à la tête même si je dépasse ma dose », a dit Rassou à la plage de Kodjoviakopé. Un tour dans un dépôt de boissons, le gérant Kossivi Ezomayi, déclare que les produits Djama marchent bien chez eux. Pour les responsables de la SNB, la bière Djama Lager a fait son entrée sur le marché après Djama Lager pour répondre aux besoins des consommateurs qui réclament d'autres produits et aussi, un but pour la jeune entreprise SNB de poursuivre son déploiement dans le secteur brassicole. Produite et commercialisée par la Société Nouvelle des Boissons (SNB), la Djama Lager produite selon les standards de la tradition allemande est une bière locale, disponible partout au Togo grâce à un réseau de distribution très dynamique. Elle est vendue au consommateur final à 500 FCFA, la bouteille de 50 cl et à 300 FCFA la bouteille de 33 cl. Très rafraîchissante et très désalté-

rante, la Djama Lager avec un taux d'alcool de 4,6%, est brassée à l'eau, malt, houblon et, sans sucre ajouté.

Et voici « Chap », les sucreries de la SNB

Après Djama Pilsner et Djama Lager, des bières très appréciées, la Société Nouvelle des Boissons (SNB), pour répondre aux besoins des consommateurs qui réclament sans cesse d'autres produits, met sur le marché une gamme de boissons gazeuses. Il s'agit du Chap citron-cola, le Chap cocktail et le Chap Limonade, des sucreries disponibles en bouteille de 50 cl, 33 cl et aussi en canette; Ces nouveaux produits regorgeant des valeurs nutritionnelles et énergétiques sont aussi disponibles sur l'étendue du territoire au prix de 350 FCFA ou 200 FCFA selon le format. La SNB agit avec application à mettre à la disposition des consommateurs togolais et d'ailleurs des produits de qualité répondant à leur goût. Ladite société se veut incontournable dans le secteur brassicole dans un futur proche tant au plan national que dans la sous-région.

Charles Yao



gir sa gamme de produits, a lancé un deuxième produit, « Djama Lager ». Quelques semaines après le lancement de cette deuxième bière, le groupe de média Économie et Développement, et horizon-news.net s'est

Djama Lager est déjà très appréciée des consommateurs et est de plus en plus en position de leader. A Casablanca, dans les bars < Peace and Love > et « Espoir », les consommateurs de bière à 80% ont adopté Djama Lager ce

Djama Lager », a lancé Elise, une dame qui répondait à une serveuse. A quelques pas de là, dans la pizzeria la Capitale, cisso Amedemégna, un consommateur voue les qualités rafraîchissantes et désaltérantes de la bière

OMC

Le rôle clé des investissements pour accroître la capacité commerciale des petites économies dans le contexte de la crise COVID-19

« Les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les organisations partenaires ont identifié au cours du Comité du commerce et du développement consacré aux petites économies le 2 novembre dernier, les défis

auxquels sont confrontées les petites économies pour attirer les investissements étrangers en particulier dans le contexte de la crise COVID-19 et ont identifié les pistes à approfondir », indique une source basée à Genève. Des outils déjà disponibles peuvent servir d'opportunités telles que les objectifs des Nations unies en matière de développement durable et les négociations de l'OMC en vue d'un accord multilatéral sur la facilitation des investissements pour le développement. A ces instruments, s'ajoutent l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, la récente communication conjointe de l'Australie, du Brésil, de la Colombie, du Japon et des États-Unis, visant à accélérer la mise en œuvre à la lumière de la crise COVID-19, l'initiative de l'aide au commerce dirigée par l'OMC dans la mobilisation des ressources pour améliorer les flux d'IDE vers les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). A cet effet, les membres ont fait également références aux cadres réglementaires des IDE, aux politiques de facilitation des investissements, à une coopération renforcée, tant au niveau transfrontalier que national, pour faciliter les investissements et générer davantage de possibilités commerciales. Ces



IDE représentent pour les pays en développement et les PMA d'importante source de revenus. Un accent a été mis aussi sur l'importance de procédures d'autorisation efficaces, notamment par l'utilisation de moyens électroniques. Cependant, la situation critique des petites entreprises liée aux difficultés d'identification, la sélection des flux d'investissement, le manque d'accès au financement constituent un véritable défi. Du nombre de ces défis des petites économies sont les problèmes de connectivité dus aux contraintes géographiques et infrastructurelles, la vulnérabilité due aux catastrophes naturelles et au changement climatique, la difficulté d'acheminer les fonds vers les petites économies, la nécessité d'établir des partenariats avec les grandes économies, le rôle important joué par les agences de promotion des investissements. Selon, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, la part mondiale des petites économies dans les flux d'IDE ne représente que 1,3 % et les flux d'investissement dans les petites économies vulnérables ont diminué de 17 % au cours du premier semestre de 2020, passant de 9,8 milliards de dollars américains à 8 milliards de dollars américains.

700 jeunes issus d'une dizaine de villages de la région centrale outillés en FoDA

Bénéficiaires de l'approche Formation en Développement d'Affaires (FoDA), dix (10) villages sur douze (12) sont à nouveau outillés sur la FoDA. Il s'agit de Djipiuta, Yovokope 2, Balakpo dans la préfecture de Blitta, Tabinde, Sakpagniga, Sodjaline



dans la plaine de Mò et Bouvouma, Dousside, Ganide, Tchamda dans la préfecture de Tchaoudjo. Démarré depuis le 30 Septembre 2020, au total 20 facilitateurs FoDA renforcent les capacités de 700 jeunes sur les traits caractéristiques et la personnalité d'un entrepreneur, la génération des idées de projets ceci pour permettre in fine aux jeunes de pouvoir être en mesure d'identifier trois (3) idées de projets dont la meilleure fera office d'un accompagnement pour l'élaboration du plan d'affaire dans le cadre de la mise en œuvre de la composante des activités génératrice de revenus (AGR) sur le projet EJV. Lesdits jeunes ont achevé avec succès les Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO),

démarré dans les 10 communautés des 12 villages restant depuis le 17 août 2020. Les microprojets choisis dans ces villages sont les reboisements, l'aménagement de pistes rurales, le maraîchage, l'extraction des matériaux de construction (Sable) et le concassage (gravier). Cette formation permettra de déclencher l'esprit entrepreneurial aux jeunes travailleurs bénéficiaires de projet afin de les amener à élaborer leurs plans d'affaires pour le démarrage ou l'extension de leurs activités génératrices de revenus (AGR) après les 80 jours de THIMO. Sur 34 villages qui bénéficient du projet EJV dans la région centrale, 22 villages ont fini les travaux THIMO et la formation FoDA. Dix (10) villages sont à l'étape

THIMO et formation tandis que 2 villages sont en attente de démarrage des THIMO. Le volontariat communautaire et formation est la composante 1 du projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) dont l'objectif est d'offrir l'occasion de développer de saines habitudes de travail et d'acquérir des valeurs civiques tout en participant à une activité valorisée par la communauté. Ce projet est exécuté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), financé par la Banque mondiale à hauteur de 9 milliards de FCFA pour une durée de 4 ans désormais (au lieu de 3 ans initialement prévu) donc prend fin en décembre 2021.

Assem

La Banque mondiale en mode de revue de son portefeuille de projets au Togo

La Banque mondiale accompagne le Togo dans sa volonté de mettre en place les conditions pour une croissance inclusive et durable tirée par un secteur privé plus dynamique et des politiques, des investissements et des services publics plus efficaces. L'institution a fortement soutenu le Togo dans la gestion de cette pandémie, à travers trois opérations d'urgence dans les domaines de la santé, de l'éducation et une opération d'appui aux réformes projets pour un coût global de 50 milliards FCFA. A ces nouvelles opérations s'ajoute la restructuration de certains projets en cours pour financer des activités d'urgence de prévention contre la COVID-19 ce qui porte le portefeuille de l'institution au Togo à 400 millions \$. La Banque a décaissé aussi 37% de ses financements prévus en faveur du pays au titre de l'année fiscale écoulée (juillet 2019-juin 2020). Ceci représente l'« un des taux de décaissements les plus performants au niveau des portefeuilles de pro-



jets financés par la Banque dans la région Afrique où la moyenne est de 22% ». C'est ce qu'a révélé Hawa Cissé Wagué, représentante-résidente de l'institution de Bretton Woods, le 17 novembre, à l'ouverture de la deuxième revue de la performance du portefeuille des projets financés par cette institution au Togo. Le portefeuille du Togo se compose de 20 projets dont 12 projets nationaux, 2 fonds fiduciaires et 6 projets régionaux pour un engagement total de 648 millions de dollars, soit plus de 359 milliards F CFA.

Au Togo, près de 2 millions d'hectares de terres ont déjà été analysés

Au Togo, l'agriculture représente plus de 40 % du PIB et occupe près de 65% de sa population active, pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays, dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares). Le gouvernement a donné une bonne place au secteur dans le Programme Na-

tionale du Développement (PND 2018-2022) pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le secteur agricole est un pilier qui maintient l'économie nationale sur de bons rails et demeure une véritable pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesse. Selon le Conseil des ministres, du 18 novembre 2020, près de 2 millions d'hectares de terres ont déjà été analysés, dans le cadre de l'établissement de la carte de fertilité des sols.



tionale du Développement (PND 2018-2022) pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le secteur agricole est un pilier qui maintient l'économie nationale sur de bons rails et demeure une véritable pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesse. Selon le Conseil des ministres, du 18 novembre 2020, près de 2 millions d'hectares de terres ont déjà été analysés, dans le cadre de l'établissement de la carte de fertilité des sols.

Ce dispositif qui vise à permettre aux agriculteurs de connaître les caractéristiques de leur sol afin de mieux les orienter à adapter

le type de culture et les engrais spécifiques qui conviennent. Sur la superficie déjà examinée, qui représente 55% de l'espace agricole national, un peu moins de 1,2 million ha ont été cartographiés, soit 33,18% des terres agricoles nationales. A terme, la réalisation de cette carte « permettra non seulement d'améliorer les rendements et la productivité des cul-

Théophile

COVID-19

50 Micro, Petites et Moyennes Entreprises du Togo bénéficieront de 350 000 \$

Cinquante (50) Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) installées au Togo vont bénéficier de 350 000 \$ au total pour faire face aux impacts économiques graves engendrés par la pandémie de la Covid-19, qui poussent certaines de ces entités vers la faillite. Ce financement dont une partie sera une subvention, et l'autre, du crédit auprès des institutions financières (dans des conditions de remboursement bien souples), va couvrir la phase

pilote d'un nouveau projet dénommé « Fonds d'Aide d'Urgence aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises au Togo ». Le projet a été lancé par le bureau du PNUD-Togo en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF) en fin de semaine écoulée. La phase d'expérimentation sera exécutée sur six mois. Pour ses promoteurs, le projet se veut une réponse partielle aux impacts économiques négatifs de la Covid-19 sur les MPME. « Nous espérons avoir des

résultats très probants au bout des six prochains mois. Ce qui nous permettra d'aller à une phase beaucoup plus large et mobiliser davantage de ressources pour permettre aux entreprises togolaises de jouer leurs partitions dans le développement de l'économie nationale », a déclaré Mactar Fall, résident-pays adjoint du PNUD en présence des représentants des partenaires nationaux du projet.

Raissa

INVESTISSEMENT

Aliko Dangote milite pour une taxe spéciale de 1% des bénéfices pour financer le système de santé

Soixante ans après les indépendances, le système de santé des pays africains apparaît comme l'un des plus fragiles du monde. Aliko Dangote appelle le secteur privé à dégager 1% de son bénéfice pour financer le système de santé. Le milliardaire indique que sa fondation soutient un projet de loi visant à imposer une nouvelle taxe destinée à soutenir le système de santé national durement éprouvé par la crise de covid-19. « Il s'agit d'un impôt distinct de l'impôt sur les sociétés, représentant 1% des bénéfices dans le secteur privé afin de financer la santé. Le gouvernement à lui seul ne peut pas à lui seul financer la santé. Nous les fondations, le secteur privé et ensuite le gouvernement, nous devons travailler ensemble pour nous assurer de financer la santé. C'est un secteur très important et sans une population en bonne santé, il est impossible d'avoir une économie saine et les jeunes en bonne santé qui représentent un pourcentage important de notre population peuvent faire une différence », a expliqué Aliko Dangote. Cette proposition devrait être un apport qui soulagera plusieurs gouvernements africains dont le financement du secteur de santé est un véritable chemin de croix. Les commissions économiques régionales africaines doivent en faire une plateforme de discussion. A peine 5% sont dédiés au budget dans de nombreux pays alors que la

déclaration d'Abuja engage pourtant les gouvernements africains à consacrer 15 % de leur budget national au secteur de la santé. Mais la promesse faite en 2001 a été peu suivie d'effets : en 2019, seuls le Rwanda et l'Afrique du Sud ont respecté



leurs engagements. Un système de santé est « défaillant » sur le continent. Le manque d'infrastructures de santé. Selon une enquête de l'institut de sondage panafricain Afrobarometer réalisée avant la pandémie de Covid-19, 53 % des Africains ont déclaré avoir manqué de soins nécessaires au moins une fois au cours de l'année écoulée. Près de 45 % des répondants ayant eu accès à des centres de santé ont en effet déclaré qu'il leur avait été difficile d'obtenir des soins. Pourtant, le secteur souffre « d'un sous-investissement chronique », déplorent le Prix Nobel de littérature Wole Soyinka, l'écrivaine Véronique Tadjo ou encore l'économiste Kako Nubukpo. Pour eux, « les infrastructures routières et aé-

roportuaires ont été priorisées, au détriment du bien-être humain ». Le Fonds pour l'adaptation (FA), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) / le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a lancé un nouveau programme de petites subventions de 10 millions USD financé par le Fonds pour l'adaptation.

L'accélérateur d'innovation climatique du Fonds d'adaptation, ou AFCIA, vise à favoriser l'innovation dans l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Le programme cible un large éventail de bénéficiaires potentiels de financement, notamment des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des entrepreneurs, de jeunes innovateurs et d'autres groupes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par le biais du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) administrent ce nouveau programme conjoint et offrent des subventions ou une assistance technique (jusqu'à 250000 USD chacun) en offrant des subventions à un large éventail de parties prenantes sur une base concurrentielle.

Jacqueline

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC L'AFRIQUE

Les USA annoncent un programme de 500 millions \$ pour le secteur privé

Dans le cadre de l'initiative « Prosper Africa », l'USAID va lancer début 2021, un nouveau programme de partenariat commercial et d'investissements entre l'Afrique et les Etats-Unis. D'une valeur de 500 millions \$, il va créer des milliers d'emplois d'ici 2026. L'administrateur adjoint par intérim de l'Agence des Etats-Unis pour le

développement international (USAID), John Barsa, a annoncé le 17 novembre 2020, le lancement d'un nouveau programme d'échanges commerciaux et d'investissements à l'échelle de l'Afrique, dans le cadre de l'initiative « Prosper Africa ». D'une valeur pouvant atteindre 500 millions \$ sur cinq ans, en fonction de la disponibilité des fonds, « ce

programme phare proposera des services de soutien nouveaux et élargis afin d'accroître considérablement les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux entre l'Afrique et les Etats-Unis », indique l'USAID. Le programme fournira des services coordonnés en phase avec les besoins du secteur privé « grâce à une approche à l'échelle du continent, avec des bureaux satellites qui soutiendront l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne ».

Aline



jusqu'à
-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

**de vos VÉHICULES
& MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Office Togolais des Recettes - OTR

8201

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



COMMUNIQUE

**relatif au déménagement des services centraux
du Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)**

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que les services centraux du Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI) déménagent au siège de l'OTR sis au 41, Rue des impôts, sur le boulevard Eyadéma, en face de la Présidence de l'Université de Lomé.

L'OTR tient à rassurer le public de la continuité des services offerts aux usagers.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le siège de l'OTR au :

Tél : +228 22 53 14 00

M-mail : otr@otr.tg.

Fait à Lomé, le 11 novembre 2020.

Le Commissaire Général

Philippe Koussé B. THODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg